

Séance plénière du 28 avril 2017

## La Région met en place un dispositif en faveur du tourisme dans le Massif des Vosges

**Le Conseil régional du Grand Est, réuni en Séance plénière sous la présidence de Philippe Richert, a décidé de soutenir le développement touristique de son territoire en mettant en place un dispositif touristique dans le Massif des Vosges.**

Par ce dispositif, la Région Grand Est souhaite capter de nouvelles clientèles mais également fidéliser celles de proximité, dans une démarche qui prend en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux présents et futurs, au regard des besoins des visiteurs et des professionnels.

**L'objectif est de développer une offre touristique durable du Massif vosgien, sur quatre saisons, en accompagnant les opérateurs dans la diversification de leurs activités.**

Les projets éligibles à cette aide sont les équipements touristiques structurants d'envergure régionale, nationale ou internationale, visant l'excellence dans les services proposés aux visiteurs dans le territoire du Massif des Vosges.

Ces investissements doivent s'inscrire dans un programme pluriannuel de développement prévoyant notamment des créations d'emplois.

Ce dispositif vise ainsi à soutenir :

- **les investissements privés et publics** destinés à renforcer et diversifier l'offre touristique dans les stations de ski,
- **l'amélioration des services aux visiteurs,**
- **les projets des communes et des structures privées** contribuant au développement d'une activité et d'une offre touristique quatre saisons sur le Massif des Vosges,
- **la mise en place de navettes-bus vers certains sites touristiques** afin de favoriser l'accueil de visiteurs sans voiture.

**Les aides serviront soit à financer des travaux pour un montant maximal de 300 000 € soit à soutenir les navettes touristiques, avec 3 interventions :**

- l'étude préalable de définition de l'offre, soit 5 000 € maximum par projet,
- l'offre de transport, avec une dotation digressive de 10 000 € à 6 000 € sur 3 ans,
- les actions d'accompagnement et de promotion, plafonnées à 10 000 € sur 3 ans.

Les collectivités locales, les établissements publics, les associations, et les PME pourront bénéficier de ce dispositif.

CONTACT PRESSE

**Gaëlle Tortil-Textier**

06 78 79 93 36/03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)

[gaelle.tortil-textier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-textier@grandest.fr)